

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

M-Coat B (Control # 1072 and Higher)

www.vpgsensors.com

Date d'édition: 14 Septembre 2021
Date de la Première Édition: 11 Mai 2012
Version 4.0

CONFORMÉMENT AUX RÈGLEMENTS CE 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) et 2020/878

1. RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1 Identificateur de produit

Nom du Produit M-Coat B (Control # 1072 and Higher)
Code du produit. Aucune/aucun
Identificateur de formule unique (IFU) Aucune/aucun
Forme nano Le produit ne contient pas de nanoparticules.

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation Identifiée PC9a Revêtements et peintures, solvants, diluants
Usages déconseillés Rien d'autre que ce qui précède.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité Identification de la société

VISHAY MEASUREMENTS GROUP GMBH
Tatschenweg 1
74078 Heilbronn
Allemagne
Téléphone +49 (0) 7131 39099-0
Fax +49 (0) 7131 39099-229
E-mail (personne compétente) mm.de@vpgsensors.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Tél. d'urgence (00-1) 703-527-3887 CHEMTREC (24 heures)
Langue(s) parlée(s) : Toutes les langues européennes officielles.

2. RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Flam. Liq. 2; H225
Eye Irrit. 2; H319
STOT SE 3; H336
Carc. 1B; H350

2.2 Éléments d'étiquetage

Nom du Produit Selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)
M-Coat B (Control # 1072 and Higher)
Contient: Méthyle éthyle cétone
Formaldéhyde

Pictogramme(s) de Danger



Mention(s) d'Avertissement

Mention(s) de Danger

H225: Liquide et vapeurs très inflammables.
H319: Provoque une sévère irritation des yeux.
H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H350: Peut provoquer le cancer.

Mention(s) de mise en garde

P210: Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P261: Éviter de respirer les vapeurs.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

M-Coat B (Control # 1072 and Higher)

www.vpgsensors.com

Date d'édition: 14 Septembre 2021
Date de la Première Édition: 11 Mai 2012
Version 4.0

CONFORMÉMENT AUX RÈGLEMENTS CE 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) et 2020/878

P280: Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive.
P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P304+P341: EN CAS D'INHALATION: s'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
P312: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.

Information supplémentaire

EUH066: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
EUH208: Contient: Formaldéhyde. Peut produire une réaction allergique.

2.3 Autres dangers

Rien de connu

3. RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1 Substances

Non applicable

3.2 Mélanges

Classification CE Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Identité chimique de la substance	%W/W	n°CAS	N°CE	No. D'Enregistrement d'REACH	Mention(s) de Danger
Méthyle éthyle cétone	70 - < 75	78-93-3	201-159-0	Pas encore assigné dans la chaîne d'approvisionnement.	Flam. Liq. 2; H225 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H336 EUH066
Formaldéhyde	0,1 - < 0.15	50-00-0	200-001-8	Pas encore assigné dans la chaîne d'approvisionnement.	Acute Tox. 3; H301 Acute Tox. 3; H311 Skin Corr. 1B; H314 Skin Sens. 1; H317 Acute Tox. 3; H331 Muta. 2; H341 Carc. 1B; H350 STOT SE 3; H335

Valeur limite de concentration spécifique (SCL) & Facteur M

Identité chimique de la substance	n°CAS	N°CE	Valeur limite de concentration spécifique (SCL)	Facteur M
Formaldéhyde	50-00-0	200-001-8	Skin Corr. 1B; H314: C ≥ 25 % Eye Irrit. 2; H319: 5 % ≤ C < 25 % STOT SE 3; H335: C ≥ 5 % Skin Sens. 1; H317: C ≥ 0,2 % Skin Irrit. 2; H315: 5 % ≤ C < 25 %	-

Note: Pour le texte complet des mention de danger, consulter le chapitre 16.

4. RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS



M-Coat B (Control # 1072 and Higher)

www.vpgsensors.com

Date d'édition: 14 Septembre 2021
Date de la Première Édition: 11 Mai 2012
Version 4.0

CONFORMÉMENT AUX RÈGLEMENTS CE 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) et 2020/878

4.1	Description des premiers secours Protection individuelle du premier sauveteur	Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Porter un équipement de protection personnel approprié et éviter tout contact avec le produit. Assurer une ventilation adéquate. Ne pas respirer les vapeurs. Éviter tout contact. Les vêtements contaminés devront être blanchis avant de les réutiliser.
	Inhalation	EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
	Contact avec la peau	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Enlever les vêtements contaminés et laver abondamment avec de l'eau toutes les parties affectées. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
	Contact avec les yeux	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
	Ingestion	EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. Faire boire beaucoup d'eau à la victime. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. Ne pas induire de vomissement sauf sur recommandation d'un médecin. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
4.2	Principaux symptômes et effets, aigus et différés	Provoque une sévère irritation des yeux. Peut provoquer somnolence ou vertiges. Peut provoquer le cancer. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. Peut produire une réaction allergique chez les personnes déjà sensibilisées.
4.3	Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Instructions pour le Médecin:	Traitement symptomatique. EN CAS D'INGESTION: Le produit peut être aspiré dans les poumons et provoquer une pneumonie chimique

5. RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1	Moyen d'extinction Moyens d'extinction appropriés	Eteindre l'incendie avec de l'anhydride carbonique, de la poudre chimique, de la mousse ou de l'eau pulvérisée.
	Moyens d'extinction inappropriés	Ne pas utiliser de jet d'eau.
5.2	Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange	Peut se décomposer dans un incendie en dégageant des fumées toxiques. Monoxyde de carbone, Dioxyde de carbone. Empêcher le liquide de pénétrer dans les égouts, dans les caves et dans les fosses et tranchées de travail; les vapeurs peuvent créer une atmosphère explosive. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent parcourir des distances considérables vers une source d'ignition et de retour de flamme. Empêcher le liquide de pénétrer dans les égouts, dans les caves et dans les fosses et tranchées de travail; les vapeurs peuvent créer une atmosphère explosive. Peut former des peroxydes explosifs.
5.3	Conseils aux pompiers	Les membres des services de lutte contre l'incendie doivent porter des vêtements de protection complets, y compris un appareil respiratoire autonome. Ne pas respirer les fumées. Maintenir les récipients au frais en les arrosant d'eau s'ils sont exposés au feu. Ne pas laisser s'échapper en direction de cours d'eau ou des égouts.

6. RUBRIQUE 6: MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1	Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence	Précaution - Les déversements peuvent être glissants. Assurer une ventilation adéquate. Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. En cas de fuite,
------------	--	--

M-Coat B (Control # 1072 and Higher)

www.vpgsensors.com

Date d'édition: 14 Septembre 2021
Date de la Première Édition: 11 Mai 2012
Version 4.0

CONFORMÉMENT AUX RÈGLEMENTS CE 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) et 2020/878

- éliminer toutes les sources d'ignition. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Voir Rubrique: 8. Ne pas respirer les vapeurs.
- 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement** Éviter le rejet dans l'environnement. Empêcher toute contamination du réseau des eaux usées, égouts ou cours d'eau. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent parcourir des distances considérables vers une source d'ignition et de retour de flamme. Alerter les autorités compétentes en cas de déversement ou de décharge incontrôlée dans le réseau des eaux usées.
- 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage** Utiliser du matériel ne produisant pas d'étincelles pour ramasser les produits inflammables. Adsorber les déversements sur du sable, de la terre ou tout matériau adsorbant. Transférer dans un conteneur pour élimination. Ventiler la zone et nettoyer la surface de déversement une fois la récupération de la matière effectuée. Éliminer ce produit et son récipient comme un déchet dangereux
- 6.4 Référence à d'autres sections** Voir Rubrique: 8, 13

7. RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

- 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger** Veiller à ce que le personnel d'exploitation soit entraîné pour minimiser l'exposition. Se procurer les instructions spéciales avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Assurer une ventilation adéquate. Ne pas respirer les vapeurs. Lorsque la ventilation du local est insuffisante porter un équipement de protection respiratoire. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Peut former un mélange explosif avec l'air, particulièrement dans un espace clos. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive. Éviter tout contact. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
- 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités** Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Conserver uniquement dans l'emballage d'origine. Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Peut former un mélange explosif avec l'air, particulièrement dans un espace clos. Conserver à l'abri de la lumière solaire directe.
- température de stockage
Matières incompatibles
- Ambiante
Tenir à l'écart de: Liquide inflammable, Matière comburante (agent oxydant), corrosif Substances, Alcools.
- 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Voir Rubrique: 1.2.

8. RUBRIQUE 8: CONTROLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

- 8.1 Paramètres de contrôle**
8.1.1 Limites d'exposition sur le lieu de travail

Substance	N° CAS	VLEP-8h		VLCT (ou VLE)		Observations	TMP No.	FT No.	Annee
		ppm	mg/m ³	ppm	mg/m ³				
Méthyléthylcétone	78-93-3	200	600	300	900	*, Peau	84	14	2007
Formaldéhyde	50-00-0	0.5	-	1	-	C1B, M2, (7)	43, 43bis	7	1993

Source :
Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France (ED 984)

Remarque :
* : risque de pénétration percutanée
Peau : La mention «peau» accompagnant la limite d'exposition professionnelle indique la possibilité d'une pénétration cutanée importante.
C1A, C1B, C2 : substance classée annulée-rognée de catégorie 1A, 1B ou 2 suivant le cas.

M-Coat B (Control # 1072 and Higher)

www.vpgsensors.com

Date d'édition: 14 Septembre 2021
Date de la Première Édition: 11 Mai 2012
Version 4.0

CONFORMÉMENT AUX RÈGLEMENTS CE 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) et 2020/878

M1A, M1B, M2 : substance classée mutagène de catégorie 1A, 1B ou 2 suivant le cas.

R1A, R1B, R2 : substance classée toxique pour la reproduction de catégorie 1A, 1B ou 2 suivant le cas.

All: risque d'allergie

AC : risque d'allergie cutanée

AR : risque d'allergie respiratoire Les indications précédentes sur les risques d'allergies produites des circulaires du ministère chargé du travail définissant des valeurs limites indicatives.

A : Fraction inhalable

(1) Les valeurs déclarées sont réglementaires lors des travaux de fumigation

(2) Certains ou tous ces composés sont classés C1A, C1B ou C2)

(3) Certaines ou ces VLE s'entendent pour des concentrations mesurées sur une durée de 5 min

(4) Sauf exemption de classification suivante conditions définies par l'arrêté du 28 août 1998

(5) Les valeurs spécifiques définies pour les hydrocarbures nommément désignés dans la liste valable simultanément

(6) Une valeur d'objectif de 500 mg/m³ avait été prévue par la circulaire du 12 juillet 1993, elle devait être réexaminée 1995 mais ne l'a pas été

(7) Procédé cancérigène cité à l'arrêté du 5 janvier 1993 modifié

(8) Ne tient pas compte du risque de céphalées

(9) Certains ou tous ces composés sont classés M1A, M1B ou M2

(10) Certains ou tous ces composés sont classés R1A, R1B ou R2

(11) La VLE n'est pas réglementaire et provient d'une circulaire du ministère chargé du travail

(12) Ces VLEP entrent en vigueur le 1^{er} juillet 2012

(13) Ces VLEP entrent en vigueur le 1^{er} juillet 2014

(14) Ces fractions d'hydrocarbures sont classées C1A M1B sauf si elles contiennent moins de 1% en poids de benzène

(15) Ces valeurs entrent en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2017. Elles sont assorties de la mention « bruit signalé » la possibilité d'une atteinte auditive en cas de co-exposition au bruit. Ces valeurs deviendront réglementaires contraignantes à compter du 1^{er} janvier 2019. Avant le 1^{er} janvier 2017, il existe une 50 ppm ou 215 mg/m³ en VLEP-8h.

8.1.2 Valeur limite biologique

Non fixé

8.1.3 PNECs et DNELs

Non fixé

8.2 Contrôle de l'exposition

8.2.1 Contrôles techniques appropriés

Veiller à ce que le personnel d'exploitation soit entraîné pour minimiser l'exposition. Assurer une ventilation adéquate. Les niveaux de concentrations dans l'atmosphère doivent être contrôlés et en accord avec la limite d'exposition sur le lieu de travail.

8.2.2 Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage



porter des lunettes de protection contre les éclaboussures de liquide. Portez des lunettes de protection avec protections latérales (NE166).

Protection de la peau



Protection des mains:

Porter des gants imperméables (EN374). Indice de protection 6, correspondant à > 480 minutes de temps de perméation selon la norme EN 374 Changer régulièrement les gants de protection afin de prévenir les problèmes de perméation.

Temps de rupture de la matière des gants : voir les informations fournies par le fabricant des gants.

Matériaux appropriés: Caoutchouc butyle (Épaisseur minimale: 0.7mm), Caoutchouc nitrile (Épaisseur minimale: 0.4mm)

Protection de corps:

Porter des vêtements de protection étanches, incluant des chaussures, une blouse de laboratoire, un tablier ou une combinaison, le cas échéant, pour éviter tout contact avec la peau.

Protection respiratoire



Lorsque la ventilation du local est insuffisante porter un équipement de protection respiratoire. Le port d'un masque adapté équipé d'un filtre de type A (EN141 ou EN405) peut être approprié. Le port d'un masque adapté équipé d'un filtre de type A (EN141 ou EN405) peut être approprié.

Risques thermiques

non applicable

8.2.3 Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

9. RUBRIQUE 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles Propriétés physico-chimique de la substance Méthyle éthyle cétone

État physique	Liquide visqueux
Couleur	brun clair colouré
Odeur	Cétone Odeur
Point de fusion/point de congélation	-86 °C
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	82.3 °C (Mélange)
Inflammabilité	non applicable - Mélange liquide
Limites inférieure et supérieure d'explosion	LEL: 2.0 UEL: 10.0
Point éclair	-9 °C [Closed cup/Coupe fermée]
Température d'auto-inflammabilité	404 °C
Température de décomposition	non déterminé
pH	non déterminé
Viscosité, cinématique	non déterminé - Viscosité, dynamique: 2.038 mPa s (25 °C)
Solubilité	>10% (Eau)
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	0.3 (40 °C)
Pression de vapeur	12.6 kPa (25 °C)
Densité et densité relative	0.81 g/cm ³ (H ₂ O = 1)
Densité de vapeur relative	>1 (air = 1)
Caractéristiques des particules	non applicable - Mélange liquide

9.2 Autres informations

Teneur en composés organiques volatiles	675 g/L
Taux d'évaporation	1 (BuAc = 1)

10. RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité	Stable dans les conditions normales.
10.2 Stabilité chimique	Stable dans les conditions normales.
10.3 Possibilité de réactions dangereuses	Liquide et vapeurs très inflammables. La vapeur peut être invisible, plus lourde que l'air et peut se répandre au ras du sol. Peut former un mélange explosif avec l'air, particulièrement dans un espace clos.
10.4 Conditions à éviter	Tenir éloigné de sources de chaleur ou d'ignition et de la lumière directe.
10.5 Matières incompatibles	Liquide inflammable, Matière comburante (agent oxydant), corrosif Substances, Alcools, Forte Acides et Alcalis
10.6 Produits de décomposition dangereux	Peut se décomposer dans un incendie en dégageant des fumées toxiques. Monoxyde de carbone, Dioxyde de carbone.

11. RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008 Toxicité aiguë - Ingestion	Toutes les données issues d'enregistrements réalisés auprès de l'ECHA pour les substances mentionnées. Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
---	--

Formaldéhyde	Calcul de l'estimation de la toxicité aiguë du mélange: estimé LC50 > 2000 mg/kg p.c. /jour. Classification harmonisée
Toxicité aiguë - Inhalation	Résultat du test: LD50 (oral, rat) mg/kg: 330 – 650 (95% CL) (OECD 401) Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Formaldéhyde	Calcul de l'estimation de la toxicité aiguë du mélange: estimé LC50 >20.0 mg/L. Classification harmonisée
Toxicité aiguë - Contact avec la peau	Résultat du test: LC50 (Inhalation, (rat)) ppm: <463 (OECD 403) Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Formaldéhyde	Calcul de l'estimation de la toxicité aiguë du mélange: estimé LC50 > 2000 mg/kg p.c. /jour. Classification harmonisée
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Résultat du test: LD50 (peau, lapin) mg/kg: 270 (Bandman A.L. et al, 1989) L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. Un contact prolongé avec la peau résultera en un dégraissage de la peau, conduisant à l'irritation, et dans certains cas, en dermatite. (Smith R & Mayers MR, 1944)
Éthyl méthyl cétone	
Formaldéhyde	Résultat du test: corrosif (OECD 404)
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Eye Irrit. 2; Provoque une sévère irritation des yeux.
Éthyl méthyl cétone	Résultat du test: Irritant pour les yeux. (OECD 405)
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Peut produire une réaction allergique chez les personnes déjà sensibilisées.
Formaldéhyde	Résultat du test: Sensibilisant (OECD 429)
Mutagenicité sur les cellules germinales	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Formaldéhyde	Résultat du test: Mutagène (<i>Etude de lésion et de réparation de l'ADN in vitro</i>) (Rosado, I.V. et al, 2011)
Cancerogénité	Carc. 1B; Peut provoquer le cancer.
Formaldéhyde	Résultat du test: Effets locaux, estomac (rat), Chronique par voie orale Exposition. NOAEC 10 mg/kg p.c. /jour (Tobe M et al, 1989)
Toxicité pour la reproduction	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique	STOT SE 3; Peut provoquer somnolence et des vertiges.
Éthyl méthyl cétone	Rats à tous les niveaux de dose: anomalies de la démarche et / ou de la posture. Des groupes de doses plus élevées, certains rats étaient comateux ou prostrés quelques heures après l'administration, certains animaux étant inconscients pendant 24 heures. (OECD 423)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Danger par aspiration	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
11.2 Informations sur les autres dangers	
11.2.1 Propriétés perturbant le système endocrinien	<i>Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés endocriniennes chez l'homme, car aucun constituant ne répond aux critères.</i>
11.2.2 Autres informations	Rien de connu

12. RUBRIQUE 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 Toxicité	Aucune information sur le mélange lui-même.
12.2 Persistance et dégradabilité	Aucune information sur le mélange lui-même.
Éthyl méthyl cétone	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE). Résultat: 98 % (28 jours; OCDE 301D) Source: Dossier d'inscription auprès de l'ECHA
12.3 Potentiel de bioaccumulation	Aucune information sur le mélange lui-même.
Éthyl méthyl cétone	D'après le coefficient de partage n-octanol/eau, l'accumulation dans les organismes est peu probable

M-Coat B (Control # 1072 and Higher)

www.vpgsensors.com

Date d'édition: 14 Septembre 2021
Date de la Première Édition: 11 Mai 2012
Version 4.0

CONFORMÉMENT AUX RÈGLEMENTS CE 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) et 2020/878

12.4	Mobilité dans le sol Éthyl méthyl cétone	Coefficient de partage: n-octanol/eau: 0,3 (OCDE 117) Source: Dossier d'inscription auprès de l'ECHA Aucune information sur le mélange lui-même. Une adsorption dans la phase solide du sol est improbable. – Faible Coefficient de Partage
12.5	Résultats des évaluations PBT et vPvB	Source: Dossier d'inscription auprès de l'ECHA La substance contenue dans le mélange ne remplit pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.
12.6	Propriétés perturbant le système endocrinien	<i>Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés endocriniennes chez l'homme, car aucun constituant ne répond aux critères.</i>
12.7	Autres effets nocifs	Rien de connu

13. RUBRIQUE 13: CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1	Méthodes de traitement des déchets	Éliminer ce produit et son récipient comme un déchet dangereux. Compte tenu de la réglementation sur les déchets spéciaux, le produit doit être transporté après traitement sur une décharge agréée ou dans une installation d'incinération agréée. Éliminer le contenu conformément aux réglementations locales, régionales ou nationales.
	Déchets classification selon Directive 2008/98/CE (Directive-cadre sur les déchets)	HP 3 Inflammable HP 4 Irritant — irritation cutanée et lésions oculaires HP 7 Cancérogène

14. RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

	ADR/RID	IMDG	IATA/ICAO
14.1	Numéro ONU ou Numéro d'identification	UN 1193	UN 1193
14.2	Nom d'expédition des Nations unies	ETHYL METHYL KETONE (METHYL ETHYL KETONE)	ETHYL METHYL KETONE (METHYL ETHYL KETONE)
14.3	Classe(s) de danger pour le transport	3	3
14.4	Groupe d'emballage	II	II
14.5	Dangers pour l'environnement	Non classé	Non classé Polluant Marin.
14.6	Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Voir Rubrique: 2	
14.7	Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	non applicable	
14.8	Indications diverses	Aucune/aucun	

15. RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1	Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement	
15.1.1	Règlements de l'UE Restriction d'utilisation conformément à l'annexe XVII, du 3 règlement REACH n°: Directive 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses [Directive SEVESO III] Directive 2010/75/UE sur les émissions industrielles Notice explicative sur la limite d'occupation:	P5c Valeur de COV: < 75 % Selon la directive 94/33/CE, les adolescents ne doivent manier ce produit que dans la mesure où des précautions sont prises pour éviter les effets nocifs des matières dangereuses. Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant.

M-Coat B (Control # 1072 and Higher)

www.vpgsensors.com

Date d'édition: 14 Septembre 2021
Date de la Première Édition: 11 Mai 2012
Version 4.0

CONFORMÉMENT AUX RÈGLEMENTS CE 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) et 2020/878

À observer:

Directive 2004/37/CE du Parlement européen et du Conseil du 29 avril 2004 relative à la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents cancérigènes ou mutagènes au travail.
Observer la directive 98/24/CE pour la protection de la santé et de la sécurité des salariés en présence d'un risque présenté par des substances chimiques au poste de travail.

15.1.2 Directives nationales

Royaume-Uni

UK – GB CLP – Mandatory classification and labelling list

UK REACH – Annex XVII (Restrictions)

UK – Poisons Act

UK – GB Règlement Relatif aux Produits Biocides (RPB) – List of Active Substances

Allemagne

Classe risque aquatique (WGK)

Formaldéhyde: Répertoire

Méthyle éthyle cétone: Répertoire

Formaldéhyde: Répertoire (Numéro: 28; 75)

Méthyle éthyle cétone: Répertoire (Numéro: 40; 75)

Formaldéhyde: Répertoire

Méthyle éthyle cétone: Non répertorié

Formaldéhyde: Répertoire

Méthyle éthyle cétone: Non répertorié

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Présente un faible danger pour l'eau. (WGK 1)

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été effectuée pour les substances de ce mélange.

16. RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS

Rubrique contenant des révisions ou mises à jour: Une nouvelle version a été publiée, toutes les sections ont été mises à jour pour tenir compte des nouvelles informations. Lisez attentivement la fiche de données de sécurité.

References:

Fiche de données de sécurité pré-existante (FDS), Classification(s) harmonisée(s) pour Ethyl methyl ketone (CAS No. 78-93-3) et Formaldéhyde (CAS No. 50-00-0). Enregistrement(s) ECHA pré-existant Ethyl methyl ketone (CAS No. 78-93-3) et Formaldéhyde (CAS No. 50-00-0).

Références bibliographiques:

- Smith R & Mayers MR, 1944, Study of poisoning and fire hazards of butanone and acetone, Industrial Hygiene: 23, 174-176
- "Vrednie chemicheskoe veshchestvo, galogen I kislorod sodergashie organicheskie soedinenia". (Hazardous substances. Galogen and oxygen containing substances), Bandman A.L. et al., Chimia, 1994. -,336,1984
- Rosado, I.V. et al, 2011, Formaldehyde catabolism is essential in cells deficient for the Fanconi anemia DNA repair pathway, Nature Struc. & Mol. Bio. 18 (12): 1432-1434
- Tobe M, Naito K, Kurokawa Y, 1989, Chronic toxicity study on formaldehyde administered orally to rats, Toxicology 56: 79-86

Classification UE: Cette fiche de sécurité a été préparée conformément au règlement CE 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) et 2020/878

Classification de la substance ou du mélange Selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)	Procédure de classification
Flam. Liq. 2; H225	Point éclair (°C) [Closed cup/Coupe fermée] / Point/Intervalle d'ébullition (°C) Résultat du test
Eye Irrit. 2; H319	Calcul du seuil
STOT SE 3; H336	Calcul du seuil
Carc. 1B; H350	Calcul du seuil

LÉGENDE

ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
ATE	Estimation de la toxicité aiguë
CLP	Règlement (CE) n° 1272/2008 relatif à la classification, l'étiquetage et l'emballage des substances et des mélanges
ECHA	Agence européenne des produits chimiques
CE	Communauté Européenne
UE	Union européenne
HSE	ministère de la santé et de la sécurité
IATA	Association du transport aérien international
OACI	Organisation de l'aviation civile internationale

M-Coat B (Control # 1072 and Higher)

www.vpgsensors.com

Date d'édition: 14 Septembre 2021
Date de la Première Édition: 11 Mai 2012
Version 4.0

CONFORMÉMENT AUX RÈGLEMENTS CE 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) et 2020/878

IMDG	Code maritime international des produits dangereux
RID	Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses
OECD	Organisation de coopération et de développement économiques
GB	Great Britain
EN	Norme européenne
LTEL	Valeurs limites d'exposition à long terme
LC50	Concentration létale; 50 %
EC50	Concentration avec effet; 50 %
REACH	Enregistrement, Évaluation, Autorisation et Restriction des produits chimiques
STEL	Valeur limite d'exposition à court terme
DNEL	Niveau dérivé sans effet (DNEL)
PNEC	Concentration prévisible sans effet (PNEC)
PBT	PBT: Persistant, Bioaccumulable et Toxique
vPvB	vPvT: très Persistant et très Toxique
LOAEC	Concentration minimale avec effet observé
NOEC	Concentration Sans Effet Observé
NOAEL	Concentration Maximale Sans Effet Nocif Observé
UK	Royaume-Uni
ONU	Nations Unies
VOC	Composé organique volatil

Classification des dangers / Code de classification:

Flam. Liq. 2; Liquide inflammable, Catégorie 2
Acute Tox. 3; Toxicité aiguë, Catégorie 3
Acute Tox. 3; Toxicité aiguë, Catégorie 3
Skin Corr. 1B; Corrosion cutanée/irritation cutanée, Catégorie 1B

Skin Irrit. 2; Corrosion cutanée/irritation cutanée, Catégorie 2
Skin Sens. 1; Peau Sensibilisation, Catégorie 1
Eye Irrit. 2; œil Effet irritant, Catégorie 2
Acute Tox. 3; Toxicité aiguë, Catégorie 3
STOT SE 3; Toxicité spécifique pour certains organes cibles —
Exposition unique STOT un., Catégorie 3
STOT SE 3; Toxicité spécifique pour certains organes cibles —
Exposition unique STOT un., Catégorie 3
Muta 2; Mutagénicité sur les cellules germinales, Catégorie 2
Carc. 1B; Cancérogénité, Catégorie 1B

Mention(s) de Danger

H225: Liquide et vapeurs très inflammables.
H301: Toxique en cas d'ingestion.
H311: Toxique par contact cutané.
H314: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315: Provoque une irritation cutanée.
H317: Peut provoquer une allergie cutanée.
H319: Provoque une sévère irritation des yeux.
H331: Toxique par inhalation.
H335: Peut irriter les voies respiratoires.

H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H341: Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
H350: Peut provoquer le cancer.
EUH066: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
EUH208: Contient: Formaldéhyde. Peut produire une réaction allergique.

Conseils de formation : Il est recommandé de prendre en considération les procédures d'utilisation, ainsi que l'exposition potentielle des utilisateurs, afin de déterminer si un haut niveau de protection est nécessaire.

Dégagements de responsabilité

Les informations contenues dans ce document ou fournies à des utilisateurs par d'autres moyens sont considérées comme exactes et sont données en toute bonne foi. Il est de la responsabilité des utilisateurs de s'assurer de l'adéquation du produit à leur propre application particulière. VISHAY MEASUREMENTS GROUP GMBH ne donne aucune garantie quant à l'aptitude du produit à un usage particulier et toute garantie ou condition implicite (légale ou autre) est exclue, sauf dans la mesure où l'exclusion est empêchée par la loi. VISHAY MEASUREMENTS GROUP GMBH n'accepte aucune responsabilité pour perte ou dommages (autre que celui résultant de la mort ou des blessures corporelles causées par un produit défectueux, si elle est avérée), résultant du recours à cette information. Liberté sous brevets, droits d'auteur, dessins et modèles ne peuvent pas être pris en charge.



Disclaimer

ALL PRODUCTS, PRODUCT SPECIFICATIONS AND DATA ARE SUBJECT TO CHANGE WITHOUT NOTICE.

Vishay Precision Group, Inc., its affiliates, agents, and employees, and all persons acting on its or their behalf (collectively, "VPG"), disclaim any and all liability for any errors, inaccuracies or incompleteness contained herein or in any other disclosure relating to any product.

The product specifications do not expand or otherwise modify VPG's terms and conditions of purchase, including but not limited to, the warranty expressed therein.

VPG makes no warranty, representation or guarantee other than as set forth in the terms and conditions of purchase. **To the maximum extent permitted by applicable law, VPG disclaims (i) any and all liability arising out of the application or use of any product, (ii) any and all liability, including without limitation special, consequential or incidental damages, and (iii) any and all implied warranties, including warranties of fitness for particular purpose, non-infringement and merchantability.**

Information provided in datasheets and/or specifications may vary from actual results in different applications and performance may vary over time. Statements regarding the suitability of products for certain types of applications are based on VPG's knowledge of typical requirements that are often placed on VPG products. It is the customer's responsibility to validate that a particular product with the properties described in the product specification is suitable for use in a particular application. You should ensure you have the current version of the relevant information by contacting VPG prior to performing installation or use of the product, such as on our website at vpgsensors.com.

No license, express, implied, or otherwise, to any intellectual property rights is granted by this document, or by any conduct of VPG.

The products shown herein are not designed for use in life-saving or life-sustaining applications unless otherwise expressly indicated. Customers using or selling VPG products not expressly indicated for use in such applications do so entirely at their own risk and agree to fully indemnify VPG for any damages arising or resulting from such use or sale. Please contact authorized VPG personnel to obtain written terms and conditions regarding products designed for such applications.

Product names and markings noted herein may be trademarks of their respective owners.

Copyright Vishay Precision Group, Inc., 2014. All rights reserved.